

## MOTION D'ORIENTATION adoptée au XXIX<sup>ème</sup> Congrès National du SNEPAP-FSU

Le Bessat (42), le 24 mars 2017

Depuis plusieurs mois la société s'est vue frapper par de dramatiques attentats. La lutte contre cette agression a conduit l'État à répondre de manière dérogatoire aux droits des individus. Dans ce climat délétère, des mesures affectant directement les personnels de l'administration pénitentiaire ont été prises, que ce soit sur le renseignement ou la lutte contre la radicalisation violente.

Ces nouvelles priorités de l'administration interrogent les pratiques professionnelles et par-delà les missions des agents. En effet, alors que le champ pluridisciplinaire et la professionnalisation des méthodes d'interventions des acteurs de la probation se devaient d'être soclés, l'administration a fait le choix de se détourner de ces priorités.

En creux, cette attitude souligne la fragilité de la probation française. La seule réponse adaptée à cette fragilité en est l'inscription dans un cadre régalien ; une des réponses à la sécurité de l'État passe par la prévention de la récidive.

Il devient ainsi impératif que l'administration reconnaisse les missions et les métiers de l'ensemble des acteurs de la probation !

C'est avec une profonde amertume que le SNEPAP-FSU déplore le mépris de l'Administration qui ne respecte pas les engagements pris dans le cadre du relevé de conclusions de juillet 2016, engagements qu'elle n'a jamais tenus à l'instar des promesses de création de corps n'ayant jamais abouti. L'administration devra s'interroger sur ses manquements récurrents laissant entrevoir une régression catastrophique pour le statut et les droits des personnels.

Pour lutter contre les intentions de l'Administration de limiter la filière à des débats sans ambition, réducteurs, stériles et surtout sans vision politique pour la probation, le SNEPAP-FSU s'appuiera sur ses forces de conviction.

Fort de sa représentativité dans les instances de dialogue social, que cela soit par la place occupée au CTSP, au sein des différentes commissions administratives paritaires et des régions qui savent se faire entendre, se montrer et communiquer, la mobilisation du SNEPAP-FSU se fera sans relâche, dans la plus grande proximité avec les terrains.

Il ne pourra être fait l'économie de la reconnaissance professionnelle et statutaire des personnels au seul titre de leur représentation minoritaire au sein de l'administration pénitentiaire au risque de faire tomber notre administration dans une dérive exclusivement sécuritaire. La probation s'inscrit dans les missions régaliennes de sécurité et la défense des libertés publiques.

Le cap est donné, les personnels ne cessent de le marteler : la reconnaissance de l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire, et de la mission du service public de la Justice, seront notre étendard !!

### SIGNATAIRES DE LA MOTION D'ORIENTATION

Rémy MOREUILLE TASSART

Aurélie DEMMER

Sébastien GEORGES

El Hassania BARIA

Gauthier SCHONT

Laura LALARDIE

Alexandrine BORGEAUD MOUSSAÏD

Anne Noëlle HEITZ

Youssef CHOUKRI

Joël SEPULCRE

Christophe PRAT

Mylène ARMAND

Nicolas FINIELZ

Marion KAISER